

# Élection des délégués de l'UNSP – Secteur Finances

## Et pourquoi pas vous ?

Cette année 2019 sera celle d'un nouveau congrès fédéral de l'UNSP – Secteur Finances, mais aussi l'année de l'élection des nouveaux délégués de notre organisation.

### Pourquoi faire le choix de devenir délégué ?

Devenir délégué, c'est un engagement et un investissement pour défendre les droits de la collectivité. Pour améliorer les conditions de travail de nos collègues. Pour prendre leur défense personnelle quand les circonstances l'exigent.

C'est vrai, finalement. Pourquoi devenir délégué ? Pas de prime à la clé. Pas de promotion. Pas de voiture de société. Pas même un chèque-repas. Et il faudra désormais partager votre temps entre votre travail au bureau et vos occupations syndicales. Ils sont fous, ces délégués.

On ne devient pas délégué par hasard. C'est un choix qui appartient évidemment à chacun et que personne ne pourra jamais juger. Cela implique préalablement de poser un constat : nos conditions de travail et celles de nos collègues peuvent, voire doivent, être améliorées. Certaines décisions prises globalement pour le département, ou localement dans certains services et directions, sont inacceptables.

Une fois ce constat posé, plusieurs options existent. La première est évidemment de faire l'autruche, de simplement décompter les

jours jusqu'à la pension et attendre que le salaire tombe en fin de mois. L'option suivante est de s'affilier à un syndicat et d'apporter son soutien indirectement à la défense des droits des agents du département.

La dernière option est de prendre part activement au combat et de devenir soi-même délégué.

Pas question d'un quelconque jugement de valeur ici. Chacun est évidemment libre de placer ses priorités en fonction de ses sensibilités. Comme évoqué précédemment, devenir délégué est un choix personnel.



### Mais devenir délégué, ça consiste en quoi exactement ?

Un délégué est avant tout un relais indispensable au fonctionnement de toute organisation syndicale. Le délégué permettra à l'UNSP de prendre connaissance de problèmes rencontrés sur le terrain par les agents. Il communiquera aussi aux agents les informations syndicales, et notamment les projets du département. Il constituera un visage de notre organisation auprès de ses collègues et créera un lien direct entre l'équipe responsable de l'UNSP et ses affiliés.

À l'UNSP, nous pensons qu'il est important d'impliquer au maximum nos affiliés dans le processus de négociation : l'intelligence collective. Au sein de notre syndicat, ce sont les adhérents et essentiellement les délégués qui décident des revendications et des moyens d'action. Les délégués sont invités à réagir lors d'assemblées générales, de groupes de travail, ou simplement à nous faire part de leurs remarques quant aux projets du département.

Le délégué élu sera invité au congrès de l'UNSP et aux réunions de sa régionale. Ce délégué sera amené, à ces occasions, à se prononcer sur l'avenir de l'organisation, les stratégies à utiliser, les revendications à défendre face à l'Autorité, et bien d'autres choses encore.



### Pourquoi est-il important de pouvoir compter sur le plus grand nombre de délégués ?

Comme vous le savez, à l'UNSP – Secteur Finances, vous ne rencontrerez que des agents du SPF Finances, de toutes les administrations, de tous les services et de tous les niveaux... Nos délégués sont le lien entre tous ces agents « de terrain » et nos responsables. Ils nous permettent de prendre connaissance des problématiques globales, mais aussi locales et spécifiques, et de pouvoir réagir rapidement, de tenter d'apporter des solutions constructives, de défendre au mieux le personnel et d'interpeller judicieusement les responsables.

Les délégués sont nos points de contact directs, nos relais avec nos adhérents, mais aussi avec l'ensemble du personnel des Finances. Ce sont les personnes que l'on vient trouver lorsqu'il y a une question, un problème...

Ce sont aussi nos délégués qui informent au mieux et directement leurs collègues.

L'influence de l'UNSP – Secteur Finances sur la vie sociale et administrative de notre département est indéniable. Cette évolution est le fruit de l'engagement inconditionnel et remarquable de tous nos délégués au cours des dernières années. Certes, nous n'avons pas toujours obtenu tout ce que nous espérons, mais nous avons été au cœur de tous les combats grâce à ces délégués, et nous comptons bien rester actifs dans les années qui viennent !

C'est pourquoi il est très important que nous disposions d'un maximum de délégués, et ce dans un maximum d'implantations du SPF Finances.

## Et en pratique ?

Chacun choisit librement le temps qu'il consacre à son rôle de délégué.

Les contraintes professionnelles, voire privées, ne permettent pas toujours de prendre part aux actions organisées par l'UNSP, et c'est parfaitement compréhensible. Nous espérons évidemment voir le plus grand nombre de nos délégués lorsque nous organisons des réunions et des actions, mais il n'existe aucune forme de pression pour obliger qui que ce soit à y prendre part.

Être délégué syndical n'est pas un handicap auprès de la hiérarchie. De nombreux chefs de service, des responsables de notre département, sont d'ailleurs eux-mêmes affiliés à l'UNSP ou à une autre organisation syndicale parce qu'ils sont sensibles à l'action syndicale.

Nul besoin d'avoir des dons de tribun pour devenir délégué. Il s'agit avant tout d'être attentif aux problèmes qui peuvent survenir dans les services, et d'être capable d'avoir une discussion avec ses collègues. L'UNSP veille attentivement à toujours informer dans les plus brefs délais ses délégués et à leur fournir la documentation nécessaire afin de pouvoir répercuter les informations de la manière la plus précise et pédagogique possible. Et dans la mesure de nos moyens, nous essayons d'organiser des formations à destination des délégués.

Si vous faites le choix de devenir délégué aujourd'hui, c'est évidemment tout à votre honneur. Ce faisant, vous vous engagez à prendre la défense des droits de vos collègues, chacun participant à la hauteur de ses moyens.

## Et si vous deveniez un gilet blanc ?

À l'heure des mobilisations citoyennes, et si vous aussi vous décidiez de changer le monde... professionnel ?

L'UNSP lance ses élections sociales.

La défense de l'intérêt général, de vos conditions de travail, du service public et de la lutte contre la fraude fiscale vous motive, ce gilet est pour vous.

Que diriez-vous d'en discuter lors de nos assemblées générales organisées en mars ?



## Alors, vous nous rejoignez ?

Dans une organisation syndicale, toutes les fonctions sont évidemment importantes. Du secrétariat à la présidence en passant par l'assistance juridique et la comptabilité.

Mais le rôle de délégué est évidemment capital, un rôle clé. Sans délégué, il n'existe pas de relais ni de communication directe entre les agents et l'organisation.

Relevez le défi. Vos collègues ont besoin de vous. Nous avons besoin de vous.



**C'est pourquoi, afin d'organiser ces élections, nous faisons, dès à présent, un appel insistant à vous, nos affiliés (en règle de cotisation au 31 mars 2019) qui souhaitez vous investir dans notre organisation et dans la défense de nos droits à tous, ou qui désirez prolonger votre mandat actuel de délégué. Si vous êtes dans ce cas, posez votre candidature en qualité de délégué éligible de l'UNSP – Secteur Finances pour la zone électorale dont fait partie votre résidence administrative.**

La liste de toutes ces zones électorales se trouve sur notre site internet : [www.unsp-finances.be](http://www.unsp-finances.be).

Vous trouverez dans votre U.F. Infos le formulaire à remplir pour poser votre candidature à cette élection. Celui-ci est également disponible sur notre site internet ou peut être obtenu sur demande auprès de notre secrétariat fédéral au 02/218.16.59.

Votre candidature peut également être introduite via notre site internet [www.unsp-finances.be](http://www.unsp-finances.be). Un formulaire de candidature électronique y est disponible.

Ce bulletin de candidature doit nous être envoyé, dûment complété, soit par courriel à l'adresse [info@unsp-finances.be](mailto:info@unsp-finances.be), soit par la poste à UNSP – Secteur Finances, rue des Colonies, 18-24, bte 4 à 1000 BRUXELLES **pour le vendredi 5 avril 2019 à minuit au plus tard (pour les envois postaux) et pour le lundi 8 avril 2019 à 9 h (pour les envois par mail et les formulaires électroniques introduits via notre site internet).**

Ensuite, nous procéderons aux élections par une procédure écrite (voie postale).

D'avance, un grand merci pour votre engagement au service de l'UNSP, votre syndicat...